

Office de Commerce et de l'Artisanat - Subvention pour l'année 2010

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Au cours de l'année 2009, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon qui regroupe les associations de commerçants et artisans du centre-ville et des quartiers, les commerçants des marchés de France, les enseignes nationales, les chambres consulaires, l'Office de Tourisme et des Congrès et la Ville de Besançon, a initié une importante campagne promotionnelle de l'espace marchand bisontin, tout en poursuivant les missions engagées en 2007 et 2008.

Lors de son dernier conseil d'administration, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon a validé la cohérence des actions menées avec les objectifs de l'association et a souhaité se donner les moyens d'amplifier son programme de communication en 2010. Il a souhaité prolonger d'une année la collaboration avec l'agence partenaire et a décidé le principe de trois importantes campagnes de communication pour l'année à venir :

- une campagne de printemps fin mars début avril qui devra pour la première fois permettre aux adhérents de développer des offres spécifiques dans le but d'attirer de nouveaux clients.
- une campagne de rentrée visant à imposer la capitale régionale comme une destination primordiale en matière de gastronomie. Cette campagne accompagnera les Instants Gourmands 2010 début septembre.
- une campagne de fin d'année mettant en valeur la richesse du programme d'animations de la ville et positionnant Besançon comme destination majeure à l'occasion des achats de fin d'année.

Il est important de rappeler que l'Office du Commerce et de l'Artisanat réalise par ailleurs deux grandes manifestations commerciales : les Instants Gourmands en septembre et le Marché de Noël en décembre. La volonté de l'Office de voir ces deux opérations d'animations s'équilibrer en terme de recettes et de dépenses a été renouvelée pour 2010. La subvention sollicitée auprès de la Ville de même que l'ensemble des cotisations des membres financeront par conséquent le fonctionnement et surtout l'ensemble du programme ambitieux de communication réalisé par l'Office.

En outre, l'objectif de développement des adhésions en général et sur les zones périphériques en particulier reste une priorité.

Pour répondre à son objectif d'accroissement de l'attractivité bisontine et d'augmentation de la zone de chalandise, l'Office du Commerce et de l'Artisanat engagera ces trois campagnes majeures de communication sur Dole, Gray, Vesoul, Lons, Morteau, Belfort/Montbéliard et Pontarlier, et ponctuellement sur Dijon et sur la Suisse francophone. Pour chaque opération, le plan média choisi associe une vaste campagne de communication par affiches sur les villes citées plus haut ainsi que la distribution en boîtes aux lettres ciblées d'un document de valorisation tiré à 90 000 exemplaires.

Il est important pour la Ville de Besançon de maintenir son soutien à une association qui travaille pour le développement de l'ensemble de son commerce et de son artisanat et au renforcement de sa notoriété.

La Ville de Besançon apportera, outre une subvention d'un montant de 135 938 €, un soutien logistique important aux opérations d'animation (Instants Gourmands et programme de fin d'année).

Une convention sera signée entre les parties qui règlera, outre les modalités de versement, les engagements et obligations réciproques, tant de la Ville de Besançon que de l'Office de Commerce et de l'Artisanat.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé :

- à se prononcer sur le versement, à l'Office de Commerce et de l'Artisanat, d'une subvention de 135 938 €.

En cas d'accord, la somme de 135 938 € sera prélevée au chapitre 65.91/6574 CS 30200 suivant les modalités de la convention à venir (acompte de 67 969 € début février 2010 (soit 50 %), de 33 984,50 € après le rendu du bilan moral et financier 2009 et le solde soit 33 984,50 € fin septembre 2010).

- à autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents.

«M. Edouard SASSARD : J'anticipe le Conseil d'Administration de l'Office de Commerce, je voulais simplement poser la question à Jacques MARIOT sur le bilan du marché de Noël puisqu'il y avait eu quelques évolutions en terme d'organisation sur plusieurs places, etc. et aussi d'une situation de crise économique, un petit peu plus difficile, je voulais avoir simplement un premier bilan de l'Office de Commerce à ce sujet-là. Et puis juste une petite parenthèse mais on en reparlera sûrement à l'Office, c'est concernant le déménagement des chalets le lendemain 26 décembre. Je suis allé à Aix-en-Provence entre Noël et Nouvel An où justement les chalets restent pendant quelques jours après Noël et on sentait qu'il y avait encore beaucoup d'activités commerciales même si Noël était passé. On peut récupérer un peu d'argent, on a envie de changer de cadeaux, on est en période de fêtes, cette période de commercialisation avec les chalets ne pourrait-elle pas être prolongée jusqu'au Nouvel An ?

M. Jacques MARIOT : Vous me donnez la fin du Marché de Noël d'Aix-en-Provence, encore faut-il savoir quand il a débuté. Le nôtre a commencé le 27 novembre, a duré 4 semaines, c'est-à-dire 28 jours et pour les commerçants qui sont là, c'est déjà bien difficile de 10 heures le matin jusqu'à 19 heures - 20 heures certaines soirées, d'assumer sur 28 jours dans des conditions de froid relativement difficiles. Le Marché de Noël en quelques chiffres, c'est 4 places, 5 animations, 3 nouveautés et puis une durée de 24 jours et surtout pour Mme PEQUIGNOT si ça peut la consoler par rapport à Sonorama, c'est 24 jours d'animation au centre-ville et un budget de 180 000 € avec un équilibre total des recettes et des dépenses, je tenais à le préciser. On réfléchit, on a déjà fait un débriefing du Marché de Noël avec mon service, on en fait un avec l'Union des Commerçants la semaine prochaine parce que nous avons fait une coproduction sur la Place Granvelle avec l'Union des Commerçants et la Ville dans ce qu'on appelle le pari de l'enfant. En terme de bilan global il y a une satisfaction totale de la restauration, un peu moins on va dire des chalets un peu plus classiques où l'artisanat est plus en valeur, environ 15 % de moins que l'année précédente mais la crise touche à la fois le commerce en général, les gens et notamment le Marché de Noël, donc il n'y a pas de surprises particulières. On reçoit déjà pour 2010 de nouvelles inscriptions, ce qui prouve que le Marché de Noël de Besançon est aujourd'hui attractif. Nous cherchons systématiquement à le différencier des autres Marchés de Noël concurrents sur la place de l'Est de la France, que ce soit Strasbourg, Colmar ou Montbéliard, par des nouveautés et ces nouveautés cette année ont été, je pense que tout le monde l'a vu, un toit lumineux je crois unique en France je n'en ai pas vu d'autres ailleurs, une maison du Père Noël où là une de nos élues municipales que je ne citerai pas, a réalisé un gros travail, et un bistrot du Marché de Noël qui s'appellera l'année prochaine la cantine du Père Noël parce que cela ça a été quelque chose d'extrêmement réussi.

On travaille pour l'année prochaine avec la Pologne comme invitée d'honneur.

M. LE MAIRE : Je pense qu'on peut dire que l'élue c'est Jacqueline PANIER qui a fait un énorme travail. Elle a travaillé des semaines et des semaines à réaliser cela le soir avec ses petites mains, le samedi elle a tout décoré c'est très bien et je pense qu'on peut féliciter Jacqueline PANIER pour ce qu'elle a fait. Le Marché de Noël c'était bien mais je demande quand même qu'on réétudie l'emplacement de cette rangée de chalets, car en arrivant du Marché Beaux-Arts, on ne voyait que le derrière des chalets, ce qui n'était pas génial, on pourrait peut-être trouver quelque chose, je ne sais pas, peut-être les positionner en carré. Je sais qu'il y a le problème des marchés du mardi et du vendredi mais je demande qu'on réfléchisse quand même à un autre positionnement des chalets. Cela dit, c'était très bien et merci encore à toi, à tes services, à la collaboration avec l'Union des Commerçants que je tiens à souligner».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. MARIOT, Mme WEINMAN, Mme PANIER et M. SASSARD n'ont pas pris part vote.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.